



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2026

DCM n°26/063 – DIRECTION DES FINANCES — Approbation du compte administratif 2025 – Budget Ville

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 18 juin 2026 à 20h01, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Romain BERTRAND, Maire de Houilles.

(Convocations et affichage effectués le 12 juin 2026)

PRÉSENTS :

M. BERTRAND Romain, M^{me} DUARTE Margarida, M. LAMBART Thierry, M. CADIOU Patrick, M^{me} BALLY Estelle, M. FERRAND Jean-Marie, M^{me} COURTET Jennifer, M. GOUT Christophe, M^{me} JUNIUS Céline, M. BRAND Stéphane, M^{me} CHARLOT Floriane (jusqu'à 21h44), M. COSTA Constantino, M. HÉBERT Charles, M. PREVEAUX Christophe, M. RAUNER Adam, M^{me} PELLAUMAIL Isabelle, M^{me} SINACOLA Agnès, M^{me} GOMMÉ Stéphanie, M^{me} ZAHZOUH Lauryn, M^{me} COLOMBANI Florence, M^{me} PILLON Emilie, M. PAYARD Jean-Claude, M. CABROL Christophe, M^{me} HERVOCHON Valérie, M. BOULILA Frédéric, M. HAUDRECHY Christophe, M. MIQUEL Pierre, M^{me} ODINOT Janick, M^{me} GONÇALVES Sylvie, M^{me} BELALA Monika, M. SCHMIDT Matthieu, M. MOURTOUX Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| - M ^{me} GIROUD-COLLET Jennifer | par M. LAMBART Thierry |
| - M. CARMIER Patrick | par M. HÉBERT Charles |
| - M. RIBEIRO José | par M. BRAND Stéphane |
| - M ^{me} BA Charlotte | par M ^{me} GOMMÉ Stéphanie |
| - M. CHAMBON Julien | par M ^{me} GONÇALVES Sylvie |
| - M ^{me} GIROUX Dalila | par M. HAUDRECHY Christophe |
| - M. MAGA Sylvère | par M ^{me} ODINOT Janick |

SORTIE EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} CHARLOT Floriane à 21h44 (n'a pas pris part aux votes des délibérations n°26/063, n°26/064, n°26/065, n°26/066, n°26/067, n°26/068, n°26/069 et n°26/070).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- **M. CABROL Christophe** a été désigné pour remplir ces fonctions.



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2026

VILLE DE
HOUILLES

DCM 26/063
DIRECTION DES FINANCES

Objet : Approbation du compte administratif 2025 – Budget Ville

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, L.2121-14, L.2121-29, L.2121-31, D.2342-11 et D.2342-12 ;

Vu le Budget primitif 2025 ;

Vu le Compte de Gestion 2025 présenté par le Comptable des Finances publiques ;

Considérant qu'il convient d'approuver le compte administratif tel qu'annexé ;

Considérant l'avis favorable de la commission municipale n°1 ;

Considérant que Monsieur Julien CHAMBON, Maire au cours de l'exercice 2025, s'est retiré au moment du vote ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ DES VOTANTS (6 VOIX POUR DU GROUPE HOUILLES LA VILLE QUE J'AIME, 29 ABSTENTIONS DONT 28 DU GROUPE TOUS ENSEMBLE POUR HOUILLES ET 1 DU GROUPE OXYGÈNE POUR HOUILLES, ET 2 VOIX CONTRE DU GROUPE MIEUX VIVRE À HOUILLES)

Article 1^{er} : ACTE les montants des dépenses et des recettes suivantes :

- **Fonctionnement**
Dépenses : 48 754 656,74 €
Recettes : 53 283 784,51 €
- **Investissement**
Dépenses : 22 794 526,04 €
Recettes : 16 065 027,34 €

Article 2 : PRECISE que ces montants permettent de constater :

- Un solde excédentaire de la section de fonctionnement de 4 529 127,77 €
- Un solde déficitaire de la section d'investissement de 6 729 498,70 €

Article 3 : **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, en section d'investissement, énoncés comme suit :

- Dépenses engagées reportées : 4 128 566,16 €
- Recettes engagées reportées : 2 059 708,49 €
- Solde déficitaire : - 2 068 857,67 €

Article 4 : **PRECISE** que les restes à réaliser seront repris au budget 2026 dans le cadre du vote du budget primitif 2026.

Article 5 : **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR, délivré le : 23/06/2026

Publication effectuée le : 23/06/2026

Exécutoire ce jour : 23/06/2026

